

**ASPECTS DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU FRANÇAIS  
(DÈS ORIGINES AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)***Lidia MORARU, Cătălina BOTNARIUC**Universitatea de Stat din Moldova*

Dans l'article suivant nous nous sommes proposés d'effectuer l'analyse brève de certains aspects de l'évolution historique de la langue française dès origines jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce fait a été dicté à la fois par les compartiments de l'histoire interne (la phonétique, la morphologie, la lexicologie) et ceux de l'histoire externe (la position géographique, la culture, l'économie, la politique du territoire sur lequel la langue proprement dite se développe).

*Mots-clés: évolution, histoire interne, histoire externe, langue, dialecte, vocabulaire.*

**ASPECTE ALE EVOLUȚIEI ISTORICE A FRANCEZEI (DE LA ORIGINI PÂNĂ ÎN SECOLUL XVI)**

În prezentul articol ne-am propus să efectuăm o analiză succintă a unor aspecte ale evoluției istorice a limbii franceze de la origini până în secolul XVI. Acest fapt a fost dictat atât de compartimentele istoriei interne (fonetica, morfologia, lexicologia), cât și ale istoriei externe (poziția geografică, cultura, economia, politica teritoriului în care se dezvoltă limba propriu-zisă).

*Cuvinte-cheie: evoluție, istorie internă, istorie externă, limbă, dialect, vocabular.*

L'accès à la culture européenne et universelle est fondamental pour une meilleure compréhension et explication des phénomènes humains dans l'environnement complexe contemporain. Or, cet accès est souvent conditionné par la connaissance d'une langue étrangère.

Le français, langue d'une culture et d'une civilisation représentatives au niveau international, demeure un véritable point de départ pour l'évolution intellectuelle et pour la vie sociale dans tout espace géographique.

La présente intervention est une séquence d'une recherche plus ample visant le statut de la langue française à différentes étapes de son évolution. Elle se propose de faire une présentation sommaire au sujet de la langue française, notamment: des notions d'histoire et d'évolution du français (dès ses origines au XVI<sup>e</sup> siècle). Nous espérons que ces informations permettront aux apprenants d'aboutir à une meilleure maîtrise du français contemporain en vue de la communication courante et professionnelle dans les conditions socio-économiques actuelles.

En conformité avec l'opinion partagée par la grande majorité des chercheurs (historiens et linguistes) on constate que l'évolution d'une nation et de sa langue dépend des conditions matérielles dans lesquelles elle a vécu. Pour comprendre la succession des états par lesquels a passé la nation française, il faut commencer par se représenter le pays où elle s'est formée et la population d'où elle est issue. Il est évident que le pays où s'est formée la nation française a agi sur elle à la fois par sa nature, qui a déterminé le genre de vie des habitants, et par sa position, qui a décidé des relations de son peuple avec les autres peuples du monde.

Situés à l'extrême occident du grand continent eurasiatique, les territoires sur lesquels va peu à peu se constituer la France offrent toutes les qualités requises pour favoriser l'installation de l'homme. La position du pays a fortement agi sur la formation et les destinées de la nation française. La France, assise entre la Manche, l'Océan Atlantique et la Méditerranée, au croisement des routes naturelles de l'Europe occidentale, a pour voisins immédiats quatre pays de natures très différentes: au sud-est l'Italie, au sud-ouest l'Espagne, au nord-ouest la Grande Bretagne, au nord-est l'Allemagne, chacun de ces pays étant peuplé par une espèce d'habitants d'origine et de civilisation différentes. C'est dans ces pays que se sont constituées les principales nations de l'Europe. La France les a eues toutes pour voisines. Par la nature du sol, du relief et du climat, le territoire de la France réunit les conditions les plus favorables à l'établissement d'une population nombreuse, aisée et variée.

Les plus anciens renseignements historiques [4, p.10] constatent que la France s'est d'abord appelée la Gaule. L'histoire de la Gaule débute il y a plus de 2700 ans dans la violence. Les Celtes (étymologiquement «hommes supérieurs») sont venus du centre de l'Europe et ils ont détruit tout ce qui se trouvait sur leur passage. Leur expansion maximale s'est produite aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av.J.C. Attirés par les richesses du sol et la douceur du climat ils ont envahi la Gaule vers 250 av.J.C. Une implantation réussie puisque, rebaptisés

Gaulois par les Romains, les Celtes deviennent ainsi les ancêtres des Français. Par leur origine les Celtes appartiennent à la famille aryenne et leur langue était l'un des idiomes indo-européens. Cet idiome s'est pratiquement perdu, car ni leurs savants et prêtres – les druides, ni leurs poètes – les bardes ne savaient écrire. Les linguistes d'aujourd'hui supposent que la langue celtique se rapproche de la langue parlée de nos jours en Basse-Bretagne, en Irlande et en Ecosse. Quand même l'élément celtique n'a pas disparu complètement. Des milliers de mots sont passés du gaulois en français mais seulement après avoir été latinisés; il est probable qu'on doit au celtique l'usage de l'article, quoique le mot dont il est issu soit d'origine latine (*ille, illa*); la double négation: *ne...pas, ne...point*; l'usage de compter par vingt, etc.

D'autres langues, cependant, étaient parlées dans cette partie de l'Europe occidentale, en particulier le grec. Comme témoignage c'est la ville Marseille (en grec *Massilia*) fondée vers 600 av.J.C. par des Grecs d'Asie. On parlait encore le grec en Languedoc et les Celtes gaulois ont adopté le long du Rhône l'alphabet grec (pour un usage très limité de l'écriture). Mais l'influence de la langue grecque sur le latin des Gaulois au total sera faible.

On retrouve également les traces linguistiques d'une autre culture, celle des Ibères, venus dans le sud-ouest du pays avant l'arrivée des Celtes, qui les ont refoulés. L'ibère a laissé quelques vestiges dans le vocabulaire: des mots dialectaux en petite quantité, et des noms de lieux. Une autre langue était encore parlée entre Marseille et Gênes, par une population très hétérogène, les Ligures. Comme les Ibères, ils n'ont laissé de leur langue que des traces dans les noms de lieux. De toutes ces langues, le gaulois, assez unifié selon les témoignages anciens l'a emporté sur ces terres.

Les savants soutiennent que les Gaulois qui ont occupé le territoire de la France actuelle pendant de longs siècles lui ont donné sa première unité politique, sociale, et on peut ajouter : unité linguistique. On considère que l'unité linguistique du gaulois a été remarquable, car noms de lieux, noms de peuples et inscriptions offraient les mêmes caractères sur tout le territoire. Dans la langue actuelle, c'est parmi les noms de lieux qu'on trouve le plus de gaulois, alors que le lexique de la langue courante en offre peu, environ une soixantaine de radicaux (termes surtout à valeur rurale ou technique). Certains termes ont disparu avec les objets ou les coutumes qu'ils désignaient: *la gonne* (ancien type de jupe), *le vassal* (devenu terme historique). L'extension géographique des mots gaulois a été très variable. Un certain nombre d'entre eux, qui avaient pénétré anciennement en latin, par l'intermédiaire de la Gaule, ont vécu dans la plupart des langues romanes:

*Caballus* (cheval de travail);  
*Carrus* (char à quatre roues);  
*Alauda* (alouette);  
*Beccus* (bec);  
*Betullus* (bouleau);  
*Cambiare* (changer);  
*Camisia* (chemise);  
*Camminus* (chemin) [1, p.17-18].

Mais le partage de la Gaule entre de petits peuples indépendants a pris fin par la soumission à une domination unique, celle de Rome. Les causes de l'invasion de la Gaule par les armées romaines sont multiples. Premièrement, c'est l'instabilité provoquée par les mouvements de populations germaniques et celtiques. Comme résultat, Rome a soumis la Gaule cisalpine après plus d'un siècle de combats. Deuxièmement, on ajoute de nombreux facteurs économiques. La romanisation du Sud de la Gaule a été d'abord monétaire, puis politique, ensuite commerciale. On a abouti à la création de la «Provincia» - future Provence, - surnom romain de la Narbonnaise. C'est le général Jules César qui achève la conquête de la Gaule au milieu du I<sup>er</sup> siècle av.J.C. après huit ans de guerres et de massacres (58-51 av.J.C.). A son arrivée la Gaule parlait gaulois. Le grec, le ligure, l'ibère, le latin (au sud) et les langues germaniques (au nord) n'étaient présents que dans la périphérie, et n'empêchaient pas une communication sociale en langue gauloise sur l'ensemble de ce territoire.

La domination romaine a changé la langue de la Gaule. Le latin parlé par les Romains était la seule langue officielle employée dans les actes publics, la seule langue écrite employée pour les livres, la langue du commerce avec les autres pays de l'Empire. Elle est devenue bientôt la langue des classes supérieures, la seule parlée dans les familles riches et dans les villes.

La romanisation a connu des divergences plus ou moins grandes selon les régions. Mais finalement sont esquissées les trois zones linguistiques de l'avenir: au Nord, celle du français, où l'on dit *oïl* pour «oui»; au Sud, celle de l'occitan où l'on dit *oc* et à l'Est, de Lyon à la Suisse, celle des dialectes du «franco-provençal».

On sait par divers témoignages qu'au Ve siècle, le gaulois est à peu près éliminé et oublié. Les différentes formes du latin sont parlées dans toute l'Europe occidentale et méridionale.

Un nouvel ensemble de langues du groupe germanique vient alors s'ajouter à celles qui étaient déjà entrées en contact avec les diverses formes du latin de l'Empire. Ce sont les idiomes des Wisigoths, des Burgondes, et surtout des Francs. Cependant, ni la langue gothique, ni celle francique n'ont pas influencé les régions du Sud. Mais au Nord au contraire, le francique était la langue des Francs, fédération de tribus germaniques septentrionales. Après avoir inquiété à plusieurs reprises les armées romaines, les Francs gouvernent la *provincia* de Belgique II, puis progressent dans le Nord de la France actuelle au milieu du Ve siècle. Leurs rois – Childéric, puis son fils Clovis – partent à l'assaut de nouveaux territoires vers la Seine et la Loire. De nombreux Francs étaient déjà romanisés. Et surtout, la conversion de Clovis au catholicisme romain à la fin du Ve siècle a donné au pouvoir franc un nouveau statut inspiré de l'organisation romaine. Comme les Gaulois, les Francs étaient un peuple sans écriture et la codification de leur tradition germanique a passé par le latin. Au VI<sup>e</sup> siècle, les cours franques parlent latin et deviennent de véritables centres culturels sous l'impulsion des souverains et des nobles. Les Francs de la classe rurale ont pratiqué leur langue jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. La langue germanique des Francs du VI<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècles a laissé des traces dans le français. Il y reste plusieurs centaines de mots, relatifs à la guerre (*guerre, harnais, halte*) ou à la justice (*gage, garant*), les noms des quatre points cardinaux, même des noms de couleur (*blanc, bleu, brun, blond*). La trace du franc est encore plus marquée dans les noms de personnes, appelés ainsi de baptêmes: *Louis, Charles, Henri, Albert, Guillaume, Mathilde, Berthe, Geneviève* [3, p.68-69].

La dégradation de la culture écrite et de l'école, surtout au VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, a accéléré la rupture entre le latin écrit et celui que parlait le peuple. Peu à peu, la langue orale spontanée s'est séparée du latin écrit conservé par l'église mais de plus en plus incertain. La réforme culturelle et scolaire entreprise, à partir de 800 [Charlemagne (800-814)], par l'Empire carolingien, l'a rétabli sous la forme la plus correcte. Cette grande réforme carolingienne a eu pour effet de creuser encore plus l'écart entre latin cultivé, y compris à l'oral, et latin spontané des illettrés. Un indice certain de cette fracture est contenu dans les recommandations du concile de Tours, en 813, pour la prédication chrétienne, dans lequel on constatait que les gens du peuple ne comprenaient plus le latin pratiqué par les prêtres. Le peu qu'on sait sur la langue en gestation vient de listes, appelées «glossaires», où les mots populaires sont expliqués en bon latin. Dans ces listes, la transcription écrite éloigne les mots expliqués de leur réalité orale. Mais des textes postérieurs, où la notation écrite est plus proche de la prononciation, montrent à quel point cette langue s'est éloignée du latin. Cette étape de la langue est appelée le «roman».

Ce sont les fameux Serments de Strasbourg qui contiennent le premier texte écrit en roman, cette langue nouvelle. Il s'agit d'une promesse solennelle entre deux petits-fils de Charlemagne, Charles (dit le Chauve) et Louis, appelé le Germanique (Ludwig) qui se sont alliés contre leur frère Lothaire. Ce dernier, battu en 841, a dû accepter par un traité signé à Verdun (843) de se contenter de l'Italie, de la Provence, de la Bourgogne et de la Lotharingie (Lorraine) [4, p.22]. Par cet échange de promesses, Louis et Charles se partageaient le reste de l'Empire carolingien. Louis a reçu la Francia «orientale», à l'est du Rhin, où l'on parlait des langues germaniques. Charles avait la Francia «occidentale» dont la langue était dérivée du latin. C'était le pays qui s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'aux environs du Rhône, de la Saône et de la Meuse. C'est ainsi que par le traité de Verdun en 843 est née officiellement la France. Parmi les chefs et parmi la troupe de Charles, beaucoup ne comprenaient plus le latin correct des élites; on avait la même chose pour les soldats de Louis le Germanique, parlant l'allemand. Les différences d'accent entre Germaniques et Gallo-Romains n'arrangeaient personne. C'est pourquoi on a eu l'idée de noter par écrit les formules initiales de cet engagement politique. Charles a prononcé la sienne en allemand (langue déjà dégagée de l'ensemble germanique) pour les troupes de Louis, et Louis pour les troupes de Charles s'est exprimé en roman. On a eu l'intention d'être à peu près compréhensible pour ces Romains qui avaient en grande partie perdu leur «bon» latin. Le reste du document a été rédigé en latin. Donc, ce n'est plus du latin, et ce n'est pas encore du français. Mais, bien que plus voisine du latin par la syntaxe, c'est une langue différente des parlers du Midi de la France.

Au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, le français apparaît comme fragmenté en usages régionaux. Il se distingue radicalement des autres langues issues du latin dans les territoires de la Gaule: d'une part l'occitan, et d'autre part, les parlers appelés «franco-provençaux», de Lyon à la Savoie et à la Suisse. Ces parlers différaient fortement selon les lieux. Pour en juger on ne dispose que de textes écrits. Ces textes manifestaient des usages différents d'une région à l'autre, mais ils restaient compréhensibles par les lettrés de tout le territoire du nord de la France. On a regroupé les façons de parler en grands dialectes, qu'on a appelé *les scriptae*. Mais, malgré ces différences, on ressent l'existence d'une langue unique autour du modèle que représentent les parlers d'Île-de-France.

Les zones dialectales ne sont ni nettes ni stables. Elles interfèrent et les réalités sociales auxquelles elles correspondent sont variées. Politiquement, le territoire est fragmenté par le système féodal; économiquement, la vie rurale sédentaire exclut les relations massives entre régions et même entre «pays». Mais au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles le pouvoir du roi se concentre et il favorise une unification des usages entre Île-de-France et Normandie, Touraine, Anjou. Quant à la Wallonie, étrangère à ce pouvoir, elle reste attachée à ses habitudes de langage.

L'historien Charles Seignobos relève deux causes essentielles en parlant du passage d'une multiplicité orale, essentiellement rurale, à la reconnaissance d'une langue commune. La première, politico-économique, comprend l'agrandissement du domaine royal et la puissance accrue de Paris, centre démographique (100000 habitants à la fin du XII<sup>e</sup> siècle), politique (Philippe Auguste (1180-1223)) et culturel (l'Université<sup>1</sup>). La deuxième, qui embrasse toutes les variantes enregistrées par les scriptae, est représentée par la littérature, d'abord orale. On affirme que c'est le prince et le poète qui font la langue. Cependant, des dialectes tels que le picard ou le normand conservent un grand prestige, sous leur forme normalisée et littéraire. Mais ceci, vrai au XIII<sup>e</sup> siècle, cessera de l'être aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, époque où les scriptae régionales disparaissent et où la transcription devient un objet de dérision.

A partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle le «français» jouit d'un prestige particulier à côté du latin omniprésent. Les écoles et l'Université de Paris attirent des notoriétés de toute l'Europe. Les contacts entre le français et les langues voisines sont nombreux (avec la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les pays de l'occident).

Le français, comme toutes les langues de civilisation, se réalise de manière différente selon qu'il est parlé ou écrit. Au Moyen Âge, l'oral domine fortement. Pourtant, la place de l'écrit ne cesse d'augmenter. Des innovations techniques y contribuent, tel le passage du parchemin très coûteux au papier (XV<sup>e</sup> siècle) et l'invention de la typographie. Le passage de la lecture à haute voix à la lecture muette, avec la diffusion de l'alphabétisation, est lui aussi essentiel.

Le français écrit, cependant, trouve sa place dans le flot de l'omniprésent latin. Tout texte écrit en ancien français s'appuie sur un modèle latin. Le système d'écriture, après avoir tenté de transcrire la parole, demeure calqué sur celui du latin. Cependant, la notation du français par l'écriture devient plus cohérente au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette progression du français au détriment du latin concerne aussi tout l'exercice du pouvoir politique royal. Le rôle de la cour du roi de France dans les programmes de traduction du latin vers le français, et dans

<sup>1</sup> L'Université s'est organisée au XIII<sup>e</sup> siècle suivant deux procédés différents: l'un d'après l'origine des élèves, l'autre d'après la nature des études. Elle réunissait des maîtres et des élèves de tous les pays chrétiens sans tenir compte de la différence des langues puisqu'on n'y parlait que le latin. Elle s'est divisée en 4 nations: française pour les gens de langue romane y compris les Italiens et les Espagnols; normande pour les gens du Nord-Ouest; anglaise pour les natifs d'Angleterre et d'Allemagne; picarde où entraient les gens des Pays-Bas.

D'après la nature des études, l'Université se divisait en Facultés: théologie, droit canon, arts. On a ajouté une Faculté de médecine. Les étudiants et les élèves de tout âge, de toutes les nations et de toutes les facultés étaient tous appelés écoliers. Ils demeuraient sur la rive gauche de la Seine entre la Cité et la montagne Sainte-Geneviève dans la partie de la ville qui conserve encore le nom de Quartier Latin. C'était un monde turbulent et batailleur, en conflit continu avec la police. La plupart étaient de familles pauvres et vivaient misérablement dans les auberges du quartier. Des bienfaiteurs ont fondé des hospices où les écoliers pauvres étaient logés et nourris et placés sous la surveillance d'un maître. Pour entretenir les étudiants en théologie, Robert de Sorbon a fondé un collège appelé de son nom la Sorbonne qui est devenu plus tard le centre de la Faculté de théologie.

L'université de Paris a été, au XIII<sup>e</sup> siècle, le centre international d'études le plus peuplé, le plus renommé de toute l'Europe [3, p.142-143].

l'enrichissement de bibliothèques où la proportion de latin diminue, deviendra très considérable à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Les linguistes distinguent dans l'histoire du français une période qui correspond à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance (milieu du XIV<sup>e</sup> siècle – début du XVII<sup>e</sup> siècle), que l'on désigne par «moyen français», après l'«ancien français». Cette périodisation correspond à une profonde évolution de la langue, de l'ensemble de ses usages, à l'écrit et aussi à l'oral. C'est un temps fort de l'évolution historique: liquidation de la féodalité, puissance et étendue accrues du pouvoir royal, mutation technique, économique, idéologique et culturelle.

Quant à sa structure, la langue française de cette époque cumule des évolutions antérieures, ainsi la disparition des deux cas de la déclinaison. L'ordre des mots (sujet-verbe-complément) devient plus stable, car la compréhension exige la reconnaissance des fonctions sans marque formelle: le nom conserve la même forme, qu'il soit sujet ou complément. La conjugaison des verbes se simplifie. Le vocabulaire s'enrichit de manière spectaculaire, en partie parce que le français prend la place du latin pour exprimer le droit, la chirurgie (la médecine demeure très latinisée), la religion, l'histoire. Beaucoup de mots anciens sont abandonnés ou changent de sens. Dans l'ensemble, cette époque fournit au français «la moitié du vocabulaire actuel» [2, p.57]. Plus on abandonne le latin, plus on adopte en français des mots du latin classique et religieux, par des emprunts écrits (on dit aussi «savant») qui ajoutent aux vieux mots du fonds oral des «doublets» (nager-naviguer, frêle-fragile, hôtel-hôpital), chaque couple venant du même mot latin. Ainsi, en quelques siècles, les formes orales et populaires de latin parlées en terre gallo-romaine ont donné naissance à un ensemble de parlers distincts du latin. Ces parlers «romans» se sont regroupés autour d'une langue de référence, adoptée par le pouvoir royal, issue de l'Île-de-France et de Paris, et définie à l'écrit par les usages littéraires, politiques et juridiques: le français.

Le XVI<sup>e</sup> siècle en France c'est l'époque qui connaît une révolution dans le ressenti de la langue. Et même si les choses changent la matérialité du parler et de l'écrit (on ne prononce plus le *t* final de *petit*, le *r* des infinitifs en *-er*, les *s* des pluriels, les diphtongues disparaissent), ce sont surtout les attitudes qui sont bouleversées. La langue de France va s'inscrire dans une nouvelle répartition par rapport aux langues anciennes, le latin et le grec. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts proclame le français langue officielle en France. Elle interdit l'utilisation dans les documents officiels du latin, des patois (dialectes) locaux et de l'occitan (dans le sud de la France).

Les écrivains sont rejoints par les érudits, traducteurs, humanistes pour affirmer les valeurs, prestiges et qualités de la langue française. Ils sont soutenus par le pouvoir royal, surtout sous François I<sup>er</sup> (1515-1547). Le point de vue est différent chez les humanistes et les poètes, tel Du Bellay, qui plaident pour la reconnaissance de la valeur du français, qu'il faut à tout prix enrichir.

Tout converge pour la langue française, non seulement vers une défense et une illustration, mais vers une unification et une expansion. Des facteurs techniques y contribuent, l'imprimerie étant le plus évident. De 1500 à 1575 le pourcentage de livres en français publiés en France passe d'environ 10% (77% étaient en latin, 7% en italien...) à plus de 50%. La typographie devient essentielle pour régler l'écriture. Augmentant son spectre d'usage le français écrit, imprimé, s'unifie. En même temps, il tente de mieux se connaître. À côté de l'«illustration» littéraire et poétique, une illustration rationnelle s'organise, celle des grammaires et des recueils de lexique désormais nommés en français **dictionnaires** ou **trésors**.

<sup>2</sup> Le roi Charles V (1338-1380) met en place une politique systématique de traduction en français des grandes oeuvres du patrimoine intellectuel européen et chrétien. Charles V cherchait à incarner l'union du savoir et du pouvoir plein de sagesse – à la façon de Charlemagne -, comme l'atteste le prodigieux essor de sa «librairie» royale. Trois salles du nouveau Louvre sont réservées pour l'accueil, l'entretien et la consultation des livres. À la fin de son règne, la collection royale dépasse le millier d'ouvrages. Cette activité de traduction a contribué à latiniser fortement le français écrit, et à ménager le passage de l'ancienne langue au français moderne, par le stade dit du «moyen français» [5, p.42].

<sup>3</sup> Sous le règne de François I<sup>er</sup> (1515-1547), la loi, l'école, la littérature et les arts contribuent à associer le pouvoir royal à l'exaltation de la langue française. Le roi poursuit la politique de traduction en français des textes anciens. Il fonde le Collège des lecteurs royaux (actuel Collège de France), où l'hébreu, les mathématiques et le grec sont enseignés publiquement: l'ébauche la Bibliothèque nationale et encourage la publication d'ouvrages en d'autres langues que le latin. Il crée l'Imprimerie royale en 1543. Dès cette époque, les écrits en «françois» se multiplient. Sous son règne, des poètes réunis dans une «brigade» (future «Pléiade») donnent à la France un nouvel art poétique. C'est l'époque de «Pantagruel» de Rabelais, Michel de Montaigne, l'un des plus grands écrivains européens qui ait eu un rapport complexe avec les langues (les «Essais»). En 1549, Joachim du Bellay, poète fêru d'Antiquité et de latin, publie «Défense et Illustration de la langue française». Cet ouvrage reste l'un des premiers grands textes modernes de théorie littéraire [5, p.49].

En 1539, Robert Estienne retourne son *Dictionarium latinogallicum* (latin-français) publié huit ans auparavant et l'appelle «Dictionnaire français-latin». C'est l'ancêtre des futurs dictionnaires français. La première grammaire moderne du français est publiée en 1530 en Angleterre: c'est «L'Eclaircissement de la langue françoise» de John Palsgrave. Cet ouvrage est à la fois grammaire et dictionnaire. Les mots: **conjugaison**, **syntaxe**, **terminaison** apparaissent à cette époque. **Adjectif** et **adverbe** sont aussi du «moyen français» (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles). Au XVI<sup>e</sup> siècle, on discute de l'orthographe, qui varie selon les imprimeurs<sup>4</sup>.

Pour conclure on constate les faits suivants. Premièrement la langue française est deux fois fille du latin. Son évolution, depuis qu'elle était parlée par des illettrés en Gaule, la conduit au «roman», le très ancien français. Puis cette langue s'enrichit et s'affirme, en partie par la leçon des langues anciennes, qui vivent et revivent par l'écrit: le grec et le latin. Puis c'est le «moyen français» où les écrivains travaillent la langue héritée par la source latine. Deuxièmement le XVI<sup>e</sup> siècle représente pour le français une époque clé: la grammaire change peu, mais l'image de l'idiome se transforme.

#### Références:

1. Dauzat A. Tableau de la langue française. - Paris: Payot, 1967.
2. Guiraud P. Structures étymologiques du lexique. - Paris: Payot, 1988.
3. Seignobos Ch. Histoire sincère de la nation française. - Paris: Quadrige, PUF, 1982.
4. Reymond W. Histoire de France. Dès origines à l'an 2000. - Paris: Tallandier, 2000.
5. Rey Alain. Le français. Une langue qui défie les siècles. - Paris: Gallimard, 2008.

*Prezentat la 28.11.2012*

---

<sup>4</sup> Le rôle des imprimeurs dans l'évolution de l'écrit est fondamental. En 1540, Etienne Dolet publie « La manière de bien traduire d'une langue en autre ». Il y insiste sur le code qui permet de représenter la parole par l'écriture, avec un chapitre sur les accents et un autre sur la ponctuation. Robert Etienne a introduit l'accent aigu en 1530, Silvius, le grave et le circonflexe un an plus tard.